



T-ES(2024)06\_fr

30 mars 2024

## COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

**Rapport de réunion**

**41<sup>e</sup> réunion**

**Lieu : Strasbourg**

**13-15 février 2024**

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 41<sup>e</sup> réunion au Conseil de l'Europe à Strasbourg du 13 au 15 février 2024. L'ordre du jour et la liste des participant·es font l'objet des Annexes I et II du présent rapport.

## **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

1. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) ouvre la réunion. Le Comité adopte son ordre du jour.

2. Roberto OLLA (chef de service, Dignité humaine et égalité de genre) présente le nouvel organigramme du service, qui comprend les divisions Égalité de genre, Violence à l'égard des femmes (GREVIO - Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), Traite des êtres humains (GRETA - Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains) et Droits des enfants (qui comprend, outre le Comité de Lanzarote, le CDENF - Comité directeur pour les droits de l'enfant, le GCU - Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine et les projets de coopération). Roberto OLLA souligne l'importance de collaborer entre services pour éviter de travailler de manière isolée et insiste sur le potentiel de créer des synergies, en particulier pour combattre les abus sur les enfants. Il note également la pertinence pour la lutte contre la violence fondée sur le genre des travaux menés par le Comité de Lanzarote dans le domaine de la prescription, qui pourraient servir parallèlement au GREVIO et au GRETA.

## **2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**

2.1. La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques

2.1.1. Présentation par les rapporteures de l'analyse préliminaire des informations reçues pour les questions 1-6 et 10 du questionnaire thématique sur les cadres juridiques

3. Jana LOVŠIN (Slovénie), Anna DOSZPOTH (Hongrie), Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal), Theresa RYAN-ROUGER (Missing Children Europe) et Lorna MUSCAT (Malte), en leur qualité de rapporteures, présentent leur analyse préliminaire des informations reçues des États parties et des représentant·es de la société civile pour les questions 1-6 et 10 du questionnaire thématique sur les cadres juridiques. Après une discussion au cours de laquelle plusieurs Parties répondent à des questions en suspens et apportent des éclaircissements, il est convenu que les Parties enverront tous les autres renseignements et précisions, en particulier en réponse aux demandes du Secrétariat sur tel ou tel pays, d'ici au 23 février 2024 et que les autres questions seront analysées selon la même méthodologie.

2.1.2. Présentation et décisions sur la note conceptuelle contenant des suggestions pour les prochaines phases du cycle de suivi actuel (T-ES(2024)01)

4. Gioia SCAPPUCCI (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) présente une note conceptuelle proposant une méthodologie pour élaborer un nouveau (deuxième) questionnaire sur le troisième cycle de suivi, qui couvrirait les thèmes non traités par le questionnaire sur les cadres juridiques. Alors que le premier questionnaire était axé sur les cadres législatifs et réglementaires et sur la jurisprudence des États parties, il est proposé que le deuxième porte sur les politiques et stratégies mises en place par ces derniers au sujet des thèmes suivants fondés sur la Convention :

- participation des parties prenantes (enfants/société civile (en veillant particulièrement à associer les survivant-es)/secteur privé/médias) (article 9) ;
- sensibilisation des professionnels et du grand public (articles 5 et 8) ;
- contrôle préalable (article 5) ;
- formation spécialisée des professionnels (articles 5 et 34) ;
- signalements par les professionnels et par le grand public (article 12) ;
- mesures nationales de coordination et de collaboration (article 10) ;
- éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants, et autres mesures de sensibilisation destinées aux enfants (article 6) ;
- soutien/assistance aux victimes (en dehors des enquêtes et des procédures judiciaires) (articles 13 et 14) ;
- programmes et mesures d'intervention pour les auteurs réels et potentiels (articles 7, 15 et 16).

5. Le deuxième questionnaire contiendrait aussi des questions sur les différentes sphères du cercle de confiance où peuvent se produire des abus sexuels sur les enfants, comme la famille, les structures de prise en charge extrafamiliale et institutionnelle, le cadre éducatif et les activités de loisirs et extrascolaires, y compris le sport. Par ailleurs, quelques questions pourraient être posées aux enfants, par l'intermédiaire des membres du Comité et des parties prenantes concernées, afin de recueillir leur point de vue, par exemple sur la participation des enfants, sur le soutien et l'assistance aux victimes et survivant-es, et sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants. Le Comité approuve la méthodologie proposée et charge le Secrétariat de préparer le questionnaire pour examen lors de sa 42<sup>e</sup> réunion (11-13 juin 2024).

2.1.3. Présentation et décisions sur la note conceptuelle proposant une méthodologie pour évaluer le respect par les États parties des recommandations issues du 2<sup>e</sup> cycle de suivi sur les défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants (T-ES(2024)02)

6. Gioia SCAPPUCCI (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) présente une note conceptuelle proposant une méthodologie concernant la future procédure de conformité visant à évaluer si les Parties ont respecté les recommandations formulées par le Comité lors de son 2<sup>e</sup> cycle de suivi pour répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos

à caractère sexuel autogénérées par des enfants. Il est proposé que les Parties communiquent des informations sur les mesures adoptées pour se conformer aux 35 recommandations dans lesquelles le Comité « exigeait » ou « demandait » des actions, en intégrant directement ces informations dans les [fiches d'information par pays](#). Les Parties auraient également la possibilité d'intégrer dans ces fiches, le cas échéant, des informations sur les mesures adoptées en réponse aux recommandations dans lesquelles le Comité « invitait » à agir. Le Comité approuve la méthodologie proposée et charge le Secrétariat d'adapter les fiches d'information par pays du 2<sup>e</sup> cycle de suivi, en y insérant des zones de texte pour signaler où introduire les informations sur les mesures de suivi adoptées ou sur les changements survenus.

2.2. Présentation et adoption du projet révisé d'enquête sur les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants (document de travail T-ES(2023)11 rév.3)

7. Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente les modifications apportées au projet révisé d'enquête sur les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants, à la suite des commentaires écrits reçus après la 40<sup>e</sup> réunion. Le Comité examine ce document et en modifie le texte afin d'ajouter quelques éléments à plusieurs questions. Le texte ainsi modifié est adopté par le Comité. Il est convenu que les États parties devront répondre à l'enquête d'ici au 5 juin 2024.

### **3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**

3.1. Examen et adoption éventuelle du projet d'avis sur l'article 33 relatif à la prescription des infractions sexuelles contre les enfants et de sa note explicative (document de travail T-ES(2023)19 rév.)

8. Après la présentation du projet d'avis et de sa note explicative par Ekaterina MALAREVA (juriste, Secrétariat du Comité de Lanzarote), suivie de discussions longues et approfondies sur la formulation du paragraphe 4 du projet d'avis, le Comité décide, faute de temps, de reprendre l'examen de l'ensemble du document à sa prochaine réunion et charge le Secrétariat d'inclure dans le texte toute proposition de modification envoyée d'ici au 8 mars 2024 à l'adresse [lanzarote.committee@coe.int](mailto:lanzarote.committee@coe.int).

3.2. Suites données à la table ronde de la Journée européenne visant à apprendre des victimes et survivant-es d'exploitation et d'abus sexuels subis dans l'enfance : mise à jour sur la finalisation des lignes directrices sur la participation des survivant-es et présentation d'un [document](#) préparé par le Secrétariat

9. Naomi TREWINNARD informe le Comité qu'un document intitulé « Apprendre des victimes et survivant-es de violences sexuelles subies dans l'enfance pour inspirer un changement de politiques » a été publié sur la page internet de l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Elle souligne que ce document contient les résultats d'une enquête en ligne

lancée afin de consulter les parties prenantes sur la manière dont elles travaillent déjà avec les victimes et survivant-es. Elle informe aussi le Comité que les lignes directrices à l'intention des responsables politiques pour dialoguer avec les victimes et survivant-es sont en cours de finalisation et seront publiées en ligne en anglais et en français avant la 42<sup>e</sup> réunion (11-13 juin 2024).

3.3. Informations communiquées par les membres, les participant-es et les observateurs et observatrices sur les changements intervenus dans la politique, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques nationales et/ou présentation d'activités pertinentes

10. Faute de temps, ce point est reporté à la 42<sup>e</sup> réunion. Le Comité convient également d'inviter la Commission européenne à présenter les travaux préparatoires liés à la [proposition de règlement de l'UE en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) et à la révision de la directive 2011/93 de l'UE et d'autres directives pertinentes.

3.3.1. Présentations d'Europol sur les thèmes suivants :

- livrables du projet GRACE
- indicateurs pour lutter contre les délinquants sexuels transnationaux
- résultats de l'étude sur les poupées et robots sexuels ressemblant à des enfants

11. Anton Toni KLANČNIK (Europol) présente la [recommandation politique à l'intention des parties prenantes visant à lutter contre les matériels d'exploitation sexuelle des enfants en ligne](#) (en anglais), élaborée dans le cadre du projet GRACE. Il informe le Comité que cette recommandation a été conçue pour que les services répressifs et les responsables politiques puissent exploiter pleinement les technologies et disposer de cadres juridiques adéquats facilitant les enquêtes proactives et effectives sur ces matériels. Il réitère l'importance de sensibiliser au caractère préjudiciable et illégal de ces matériels, et souligne que les responsables politiques doivent être conscients des différents termes utilisés par les enfants pour décrire les comportements en question, car leurs mots peuvent différer des termes juridiques ou des définitions privilégiés par les responsables politiques. Il fait aussi le point sur les [Guidelines for First Responders in Child Sexual Abuse and Exploitation Cases](#) (lignes directrices à l'intention des premiers intervenants en cas d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants), qui sont disponibles en 11 langues.

12. Au nom de la Virtual Global Taskforce, il présente le modèle de réponse nationale élaboré pour lutter contre les délinquants sexuels transnationaux qui s'en prennent à des enfants. Ce modèle fournit des indicateurs que les États peuvent utiliser pour prévenir le passage à l'acte de ceux qui voyagent pour commettre des actes d'exploitation ou d'abus sexuels sur des enfants. Anton Toni KLANČNIK invite les Parties à réfléchir à la possibilité d'utiliser ce modèle pour empêcher les agresseurs de voyager pour abuser d'enfants dans d'autres pays.

13. Anton Toni KLANČNIK informe aussi le Comité des résultats de l'étude sur le phénomène des poupées et robots sexuels ressemblant à des enfants, dont il était le chercheur principal. Il explique que ce phénomène concerne des poupées, produits et robots très réalistes. L'un des principaux problèmes est le manque de clarté, dans certaines Parties, concernant l'interdiction ou non de ces produits. Cela crée des difficultés pour les forces frontalières et les services répressifs, qui ont besoin d'une base juridique claire pour saisir des matériels et entamer des enquêtes. Anton Toni KLANČNIK indique au Comité que d'après les recherches menées par l'Agence nationale du Royaume-Uni pour la lutte contre la criminalité, la moitié des personnes en possession de ce type de poupées et de robots possédaient aussi des matériels d'abus sexuels sur des enfants et certaines avaient déjà été condamnées pour abus sexuels sur des enfants. Il souligne que toute forme de sexualisation des enfants est préjudiciable à la société et met les enfants en danger. Il informe le Comité qu'il n'y a pas de consensus sur l'idée que ces poupées et robots pourraient présenter une utilité thérapeutique. Leur apparence est taillée sur mesure pour les consommateurs, ou choisie en fonction des fantasmes sexuels et de la capacité financière à acheter de tels objets. Anton Toni KLANČNIK ajoute que rares sont les États ayant pris des mesures pour criminaliser ces produits (Allemagne, Danemark) ; d'autres s'appuient sur une définition large des matériels d'abus sexuels sur des enfants pour criminaliser ces produits (Irlande, Norvège). Il invite les Parties à examiner les résultats de l'étude et à prendre des mesures pour que ces produits soient clairement réglementés et interdits le cas échéant, par exemple en autorisant la recherche et les activités officielles dans l'intérêt public.

### 3.3.2. Présentation de la Fondation Misbruikt! sur la violence sexuelle intergénérationnelle, organisée et sadique contre des enfants

14. Corinne DETTMEIJER (présidente du conseil de surveillance, Fondation Misbruikt!) et Miranda FRERIKS (directrice, Fondation Misbruikt!) informent le Comité que la Fondation Misbruikt! observe une tendance inquiétante qui concerne les cas de violence sexuelle intergénérationnelle, organisée et sadique. Elles indiquent qu'un rapport a été publié par la commission Hendriks, qui a reconnu que ce type d'abus était incontestable. La Fondation a aussi été informée que ce type d'abus avait été observé dans d'autres États parties. Les deux oratrices indiquent au Comité que les abus semblent souvent impliquer de multiples auteurs et qu'un certain niveau d'organisation est nécessaire pour éviter toute détection. Compte tenu des aspects intrafamiliaux et intergénérationnels des abus, de nombreuses victimes ont du mal à obtenir de l'aide et à échapper au cycle de la violence. Les deux oratrices informent aussi le Comité que ce type d'abus a été identifié par le National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC) dans une série identifiée d'abus sexuels ritualisés impliquant souvent des souffrances infligées délibérément à l'enfant victime. Elles soulignent qu'il est important de faire prendre conscience de l'existence de ce type d'abus afin de réduire les obstacles ou le scepticisme auxquels se heurtent souvent les victimes et survivant-es qui tentent de dénoncer de tels actes ou d'obtenir de l'aide. Elles précisent que les services répressifs devraient traiter ce genre d'infraction comme une forme de criminalité organisée, nécessitant des agents spécialisés capables de mener des enquêtes proactives, c'est-à-dire recherchant aussi systématiquement des preuves électroniques pouvant contribuer à l'identification d'autres victimes et auteurs potentiels. Elles soulignent qu'il faudrait aussi des services

spécialisés d'aide aux victimes pour prendre en charge les polytraumatismes causés par ce type d'abus.

15. À la suite de cette présentation, le Comité procède à un échange de vues et Matthew McVARISH (Brave Movement) indique que la police écossaise a publié une déclaration officielle pour faire savoir qu'elle croira les victimes et survivant·es. Il appelle les services de police des autres Parties à adopter une approche similaire. Le Comité examine aussi les différentes approches adoptées dans les États parties pour donner suite aux déclarations faites par de très jeunes enfants. Par exemple, aux Pays-Bas, les enfants de moins de 4 ans ne peuvent pas témoigner devant un tribunal, alors qu'en Allemagne les enfants peuvent être entendus dès l'âge de 2 ans. Anton Toni KLANČNIK (Europol) informe le Comité que ces cas ont également été observés par Europol et que le terme « hurtcore » est généralement utilisé pour faire référence aux matériels d'abus sexuels sur des enfants qui montrent des souffrances infligées délibérément à l'enfant victime. Il incite à employer ce terme à la place de « hurtporn ».

3.3.3. Point sur l'état d'avancement des [négociations](#) (en anglais) du Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

16. Jan KRÁLIK (conseiller en politiques, Secrétariat du Comité de la Convention sur la cybercriminalité) informe le Comité que les négociations du Comité spécial des Nations Unies se poursuivent et que des discussions sont toujours en cours en vue de déterminer le périmètre des articles concernant les matériels d'abus sexuels sur des enfants, et notamment de décider s'il faut y inclure les matériels simulés. Il informe également le Comité que la formulation actuelle du projet d'article sur la sollicitation/le grooming est compatible avec l'article 23 de la Convention de Lanzarote et tient compte de l'avis du Comité sur cet article.

#### **4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote**

4.1. Point sur les travaux du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (GCU)

17. Regina JENSDÓTTIR (cheffe de la Division des droits des enfant, coordonnatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant) informe le Comité que le GCU a tenu une réunion de son Comité directeur à Strasbourg et en ligne (30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2023). Elle remercie le Comité d'avoir désigné un représentant pour suivre ces travaux et l'informe que trois groupes de travail ont été constitués pour travailler sur les thématiques suivantes : procédures et coopération transnationales, tutelle et soutien psychologique tenant compte des traumatismes.

#### 4.2. Point sur les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

18. Pierre-Alain FRIDEZ (vice-président de l'APCE, membre de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable) informe le Comité de plusieurs rapports qui ont été récemment adoptés par l'APCE ou qui sont en préparation pour examen. Parmi ceux-ci, une attention particulière est accordée au [rapport « Maltraitance des enfants dans les institutions en Europe »](#) et à la [Résolution 2533 \(2024\)](#) connexe, dans laquelle l'Assemblée appelle notamment les États membres à poursuivre et à sanctionner les auteurs sans délai de prescription, à assurer un dédommagement approprié et adéquat des victimes, et à s'engager dans un travail de fond de prévention et d'information. Dans la [Recommandation 2269 \(2024\)](#) connexe, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à encourager le Comité de Lanzarote à « prendre en compte l'exemple de bonne pratique de la Suisse qui a reconnu sa part de responsabilité dans des violations des droits des enfants placés en institution et adressé des excuses publiques aux victimes » et à « soutenir les efforts mémoriels des États membres ». Au cours de la discussion qui s'ensuit sont abordés les questions soulevées par l'extradition, les défis liés à la lutte contre les abus sur des enfants dans les institutions confessionnelles et sportives, ainsi que les abus commis sur des enfants dans les institutions non catholiques. Le Comité confirme que les questions soulevées dans le rapport de l'APCE seront étudiées lors du troisième cycle de suivi en cours consacré à la protection des enfants contre les abus commis dans le cercle de confiance et que les recommandations de l'APCE seront examinées.

19. Pierre-Alain FRIDEZ informe également le Comité des travaux menés par la commission ad hoc de l'APCE sur la situation des enfants d'Ukraine, créée en décembre 2023. En ce qui concerne spécifiquement les enfants déportés et transférés de force vers le Bélarus, la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Fédération de Russie, le Comité de Lanzarote relève dans la [Recommandation 2265 \(2024\)](#) que l'APCE a invité le Comité des Ministres à créer un mandat de rapporteur spécial sur la situation et le retour des enfants ukrainiens déportés et transférés de force par la Fédération de Russie et le Bélarus, et recommandé de créer et d'assurer « le fonctionnement d'un registre conjoint des personnes qui ont été incluses dans les listes de sanctions des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que dans les listes de sanctions de l'Union européenne, en raison de leur participation à la déportation, au transfert forcé, au retard injustifiable dans le rapatriement d'enfants ukrainiens ainsi qu'à l'adoption illégale ou à l'établissement d'une tutelle sur des enfants ukrainiens ».

#### 4.3. Comptes rendus de membres du Comité de Lanzarote ou du Secrétariat ayant participé, au nom du Comité, à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe ou à des événements extérieurs

20. Faute de temps, seule Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) rend compte au Comité de sa participation à la conférence Octopus organisée à Bucarest en décembre 2023. Pour les détails sur cette activité et d'autres, elle renvoie à la partie pertinente du rapport d'activités.



#### 4.4. Échange thématique sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans le contexte des technologies émergentes

##### 4.4.1. Présentation de l'état d'avancement des négociations de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle

21. Vadim PAK (administrateur du Comité sur l'intelligence artificielle et conseiller politique au sein de l'Unité du développement numérique, Conseil de l'Europe) informe le Comité que le [projet de convention-cadre sur l'intelligence artificielle](#) a été publié en ligne, que les négociations se poursuivent et que la convention devrait être adoptée en mai 2024. L'un des objectifs de la convention est d'instaurer des obligations contraignant les développeurs à évaluer et à identifier les impacts négatifs et les risques pouvant résulter de l'intelligence artificielle (IA) tout au long de son cycle de vie, y compris l'impact sur les enfants spécifiquement. Le Comité sur l'intelligence artificielle poursuivra ses travaux afin de concevoir une méthodologie pour les études d'impact sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (HUDERIA), en vue de fournir des orientations pour encadrer le développement des systèmes d'IA. Le Comité de Lanzarote débat des tensions qui peuvent survenir, sur la question de la réglementation des systèmes d'IA, entre les tenants de l'économie de marché et les adeptes de l'approche centrée sur les droits humains. Il est précisé que le projet de convention-cadre sur l'intelligence artificielle viendra compléter les instruments déjà existants dans le domaine des droits humains, ainsi que la Convention de Lanzarote. Autre précision apportée, les principes actuellement énoncés dans le projet donnent des orientations pour veiller à ce que les enfants puissent profiter de ces technologies et soient protégés contre leur utilisation abusive, en exigeant notamment que les systèmes d'IA respectent la dignité humaine et l'autonomie, la transparence et le contrôle, l'obligation de rendre des comptes et la responsabilité.

##### 4.4.2. Présentation des travaux du Conseil de l'Europe sur les droits humains et le métavers

22. Rodica CIOCHINA (spécialiste de programme, responsable de la Campagne pour la sécurité des journalistes, Liberté d'expression et CDMSI) présente le rapport abrégé [The metaverse and its impact on human rights, the rule of law and democracy](#). Les réalités artificielles, étendues et augmentées, y compris le métavers, existent déjà sous de nombreuses formes et ont de nombreuses applications. Il est toutefois difficile de prédire quelles pourront être les futures applications de ces technologies. Compte tenu de l'évolution de leurs capacités et des stades de développement du cerveau, ces technologies peuvent affecter le développement de l'enfant sur le plan des voies neuronales physiques, de la capacité d'attention et des fonctions cognitives. Dans la mesure où elles recueillent de grandes quantités de données auprès des utilisateurs et utilisatrices pour pouvoir fonctionner et pour offrir une expérience de réalité étendue, elles exposent les enfants à des risques de profilage psychologique et d'exploitation de leurs vulnérabilités individuelles. Le rapport identifie plusieurs principes pour garantir une conception responsable et veiller à la sécurité dès la conception, notamment des mesures de conception adaptées à l'âge, les principes d'inclusivité et d'accessibilité, et la nécessité de mener des études d'impact. Il conclut qu'il convient d'élaborer des lignes directrices pour lutter contre les comportements préjudiciables et pour réglementer cet espace afin

que les enfants puissent y exercer leurs droits à l'abri de la violence et des abus. Le Comité débat de la nécessité éventuelle d'interdire certains types d'outils, comme ceux qui dénudent les personnes, afin de protéger les enfants.

#### 4.4.3. Présentations d'IWF et de INHOPE

23. Michael TUNKS (chef des politiques et des affaires publiques, IWF) rappelle que plusieurs lacunes législatives et politiques ont été recensées en matière de criminalisation de certaines applications d'IA et de technologies de réalité étendue. Il s'agit notamment des technologies servant à générer ou à modifier artificiellement des images et des vidéos, par exemple l'IA générative ou les technologies permettant de dénuder une personne. Michael TUNKS informe le Comité que la hotline traite déjà des cas de ce type et qu'il faudrait rendre illégaux les matériels de synthèse ou générés par ordinateur relatifs à des abus sexuels sur des enfants. Il rappelle par ailleurs qu'il est urgent de criminaliser les « manuels du pédophile » dont se servent les agresseurs pour échanger des connaissances afin d'abuser sexuellement d'enfants sans se faire repérer. Il informe le Comité que certains comportements, comme le fait d'utiliser un agent conversationnel pour discuter d'abus sexuels sur des enfants, ne tombent pas actuellement sous le coup des lois réprimant la communication à caractère sexuel avec un enfant. Il existe ainsi un risque que l'agent conversationnel incite ou encourage l'agresseur à commettre des abus sexuels sur un enfant.

24. Samantha WOOLFE (cheffe des partenariats mondiaux et de l'expansion du réseau, INHOPE) rappelle qu'INHOPE a publié en 2023 un [aperçu des législations nationales des États membres de l'UE relatives aux matériels d'abus sexuels sur enfants](#) (en anglais), et informe le Comité qu'une version actualisée sera publiée en 2024 pour couvrir un plus large éventail de pays. Elle rappelle l'importance pour les États de criminaliser les matériels d'abus sexuels sur enfants générés par l'IA ou créés entièrement ou partiellement au moyen de technologies de synthèse, afin de garantir leur retrait et leur suppression effectifs. Elle souligne que la présence de ces matériels est préjudiciable pour les enfants, car ils peuvent « normaliser » la sexualisation des enfants. Elle plaide pour une approche de sécurité dès la conception et appelle à modifier la construction et la mise en œuvre des modèles, afin d'éviter qu'ils génèrent des contenus abusifs. Par exemple, une clause pourrait être intégrée dans les conditions générales d'utilisation pour stipuler qu'ils ne doivent pas servir à générer des matériels d'abus sexuels sur enfants ou quoi que ce soit d'illégal. Samantha WOOLFE demande aussi que les technologies qui dénudent les enfants soient supprimées des ensembles de données servant à entraîner les modèles d'IA. Pour faciliter l'identification des victimes, les contenus générés par l'IA pourraient être dotés d'un filigrane indélébile. Cela aiderait considérablement les plateformes de signalement et les forces de l'ordre à prioriser les cas. Il faut former, sensibiliser et utiliser les outils technologiques pour mieux lutter contre ces infractions.

## 5. Questions procédurales

5.1. Élection d'un·e vice-président·e en raison du départ de Svitlana ILCHUK (Ukraine)

25. Le Comité élit par acclamation Philippe OLIVIER (France) à la vice-présidence du Comité de Lanzarote pour achever le mandat de Svitlana ILCHUK (Ukraine), qui a changé de fonctions.

5.2. Nomination d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote auprès du [Comité d'experts sur la prévention de la violence \(ENF-VAE\)](#)

26. Faute de candidatures, la nomination d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote auprès du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE) est reportée à la prochaine réunion. Il est convenu qu'un membre du Secrétariat du Comité de Lanzarote assiste à la réunion de l'ENF-VAE prévue les 11 et 12 mars 2024.

5.3. Adoption du 8<sup>e</sup> rapport d'activités du Comité de Lanzarote couvrant la période du 3 février 2023 au 15 février 2024

27. Gioia SCAPPUCCI présente le 8<sup>e</sup> rapport d'activités. Compte tenu du manque de temps, il est décidé que le rapport sera adopté ad referendum.

5.4. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

28. Naomi TREWINNARD présente la liste des décisions. Compte tenu du manque de temps, il est décidé que la liste sera adoptée ad referendum.

## 6. Questions diverses

29. Naomi TREWINNARD informe le Comité de l'approbation d'un nouveau projet (VC3558) sur la Convention de Lanzarote en vue d'assurer une protection coordonnée des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau mondial. Ce projet a pour double objectif d'aider les États parties à mettre en œuvre la Convention de Lanzarote et de promouvoir la Convention à l'échelle internationale afin d'encourager d'autres États à y adhérer. Chypre a déjà versé une contribution financière volontaire en faveur de ce projet. Le Comité est informé que d'autres financements sont néanmoins nécessaires pour lancer le projet. Les membres du Comité sont invités à sensibiliser leurs autorités à la possibilité d'apporter une contribution financière à ce projet. Les participant·es et les observateurs et observatrices du Comité sont invités à faire de même.

### Dates des prochaines réunions

- **42<sup>e</sup> réunion** : 11-13 juin 2024 (Strasbourg)
- **43<sup>e</sup> réunion** : début novembre 2024 (dates et lieu à confirmer)

## **Annexe I**

### **Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour, présentation du nouvel organigramme et programme de travail du Comité**
- 2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
  - 2.1. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques »
    - 2.1.1. Présentation par les Rapporteuses des principales tendances qui se dégagent des réponses aux questions suivantes :
      - Q1 : Notions principales
      - Q2 : Age des victimes
      - Q3 et 4 : Champ d'application de l'infraction
      - Q5 : Poursuites d'office
      - Q6 : Mesures applicables aux enfants qui commettent des infractions sexuelles et aux enfants ayant des comportements sexuels à risque et préjudiciables
      - Q10 : Garanties de protection pour les personnes signalant des soupçons d'infractions
    - 2.1.2. Présentation et décisions sur la note conceptuelle avec des suggestions sur les prochaines phases du cycle de suivi actuel (T-ES(2024)01)
    - 2.1.3. Présentation et décisions sur la note conceptuelle proposant une méthodologie pour l'évaluation de la conformité des États parties avec les recommandations du deuxième cycle de suivi concernant les défis soulevés par les images et/ou vidéos sexuelles autoproduites par les enfants (T-ES(2024)02)
  - 2.2. Présentation et adoption du projet révisé d'enquête sur les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants (document de travail T-ES(2023)11 rév.3)
- 3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**
  - 3.1. Examen et adoption éventuelle du projet d'avis sur l'article 33 relatif à la prescription en matière d'infractions sexuelles commises à l'encontre d'enfants et de sa note explicative (document de travail T-ES(2023)19 rév.)

- 3.2. Suivi du Panel de la Journée européenne « Apprendre des victimes et des survivant-e-s de l'exploitation et des abus sexuels à l'encontre des enfants » : point sur la finalisation des lignes directrices pour s'engager avec des survivant-e-s et présentation d'un [document](#) préparé par le Secrétariat
- 3.3. Informations par les membres, participants et observateurs des changements intervenus dans les politiques nationales, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques et/ou présentation d'activités pertinentes
  - 3.3.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote
  - 3.3.2. Présentations d'Europol sur les :
    - Résultats de l'étude sur les poupées et les robots à caractère sexuel ressemblant à des enfants ;
    - Résultats du projet GRACE ;
    - Indicateurs pour la lutte contre les délinquants sexuels transnationaux
  - 3.3.3. Présentation de la Fondation Misbruikt ! sur la violence sexuelle intergénérationnelle, organisée et sadique à l'encontre des enfants
  - 3.3.4. Point sur l'état d'avancement des négociations sur la [proposition de règlement de l'UE en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) et de la révision de la directive 2011/93 de l'UE et d'autres directives pertinentes (reporté)
  - 3.3.5. Point sur l'état d'avancement des [négociations](#) (en anglais uniquement) du comité ad hoc des Nations unies (UN AHC) en vue de l'élaboration d'une convention internationale globale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles
- 4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote**
  - 4.1. Point sur les travaux du groupe de consultation sur les enfants d'Ukraine (CGU)
  - 4.2. Point sur les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
  - 4.3. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ou de son secrétariat ayant participé à des réunions d'instances du Conseil de l'Europe ou à des événements extérieurs au nom du Comité de Lanzarote

4.4. Échange thématique sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans le contexte des technologies émergentes

4.4.1. Présentation de l'état d'avancement des négociations de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle

4.4.2. Présentation des travaux du Conseil de l'Europe sur les droits humains et le métavers

4.4.3 Présentations par INHOPE et IWF

**5. Questions procédurales**

5.1. Élection d'un·e vice-président·e en raison du départ pour changement de fonctions de Mme ILCHUK (Ukraine)

5.2. Nomination d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote au [Comité d'experts sur la prévention de la violence \(ENF-VAE\)](#)

5.3. Adoption du 8<sup>ème</sup> rapport d'activités du Comité de Lanzarote couvrant la période du 3 février 2023 au 15 février 2024

5.4. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

**6. Questions diverses**

**Dates des prochaines réunions**

- **42<sup>ème</sup> réunion** : 11-13 juin 2024 (Strasbourg)
- **43<sup>ème</sup> réunion** : début novembre 2024 (dates exactes et lieu à confirmer)

## Annexe II

## Liste des participants

## MEMBERS / MEMBRES

## STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

<b>ALBANIA / ALBANIE</b>	<b>Alma TANDILI</b> Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality
<b>ANDORRA / ANDORRE</b>	<b>Lara FORTÓ RIBERA</b> Psychologue Unité « Enfance et Adolescence » Ministère des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité
<b>ARMENIA / ARMÉNIE</b>	<b>Gayane HOVAKIMYAN</b> <b>Apologised / Excusée</b> Consultant to the Director Center for Implementation of Legal Education and Rehabilitation Programs Ministry of Justice
<b>AUSTRIA / AUTRICHE</b>	<b>Madalena PAMPALK-LORBEER</b> Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice
<b>AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN</b>	<b>1. Samir GARAYEV</b> <b>Apologised / Excusé</b> Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs  <b>2. Jeyran RAHMATULLAYEVA</b> <b>Apologised / Excusée</b> Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs
<b>BELGIUM / BELGIQUE</b>	<b>Christel DE CRAIM</b> <b>Apologised / Excusée</b> Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice
<b>BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE</b>	<b>Ajla NANIĆ</b> Expert Advisor Human Rights Sector Ministry of Human Rights and Refugees

<b>BULGARIA / BULGARIE</b>	<b>Yanko KOVACHEV</b> State Expert "Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination" Directorate State Agency for Child Protection
<b>CROATIA / CROATIE</b>	<b>1. Marlena JUKIĆ</b> <b>Apologised / Excusée</b> Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration  <b>2. Kristina KEMEŠIĆ</b> Management Consultant Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration
<b>CYPRUS / CHYPRE</b>	<b>Panayiota TRIFILLI</b> Social Welfare Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare
<b>CZECHIA / TCHÉQUIE</b>	<b>1. Šimon PEPŘÍK</b> <b>Apologised / Excusé</b> Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice  <b>2. Tomáš CIESLAR</b> Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice
<b>DENMARK / DANEMARK</b>	<b>Mie HEDENGRAN HELANDER</b> Criminal Law Division Ministry of Justice
<b>ESTONIA / ESTONIE</b>	<b>1. Tuuli LEPP</b> <b>Apologised / Excusée</b> Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice  <b>2. Anna-Liisa UISK</b> Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice
<b>FINLAND / FINLANDE</b>	<b>Satu SISTONEN</b> Deputy Director, Legal Officer Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service Ministry for Foreign Affairs



<b>FRANCE / FRANCE</b>	<b>Philippe OLIVIER</b> Magistrat – Rédacteur Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la Justice
<b>GEORGIA / GÉORGIE</b>	<b>Ketevani TATUASHVILI</b> Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government
<b>GERMANY / ALLEMAGNE</b>	<b>Stanislaw OPEL</b> Division for Criminal Law on Sexual Offences, Criminology, Criminal Justice Statistics Federal Ministry of Justice and Consumer Protection
<b>GREECE / GRÈCE</b>	<b>George NIKOLAIDIS</b> <b>MEMBER OF THE BUREAU /</b> Director <i>MEMBRE DU BUREAU</i> Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health
<b>HUNGARY / HONGRIE</b>	<b>1. Anna DOSZPOTH</b> Legal Adviser Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification Ministry of Justice  <b>2. András GYÖRE</b> <b>Apologised / Excusé</b> Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior
<b>ICELAND / ISLANDE</b>	<b>Páll MAGNÚSSON</b> <b>MEMBER OF THE BUREAU /</b> Counsellor <i>MEMBRE DU BUREAU</i> Permanent Mission of Iceland in Geneva
<b>IRELAND / IRLANDE</b>	<b>Corah CAPLES</b> Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice
<b>ITALY / ITALIE</b>	<b>1. Alfredo FERRANTE</b> <b>Apologised / Excusé</b> Department for family policies Presidency of the Council of Ministers  <b>2. Alessandra BERNARDON</b> <b>Apologised / Excusée</b> Department for family policies Presidency of the Council of Ministers
<b>LATVIA / LETTONIE</b>	<b>Indra AIZUPE</b> Director Department of Criminal Law Ministry of Justice

<p><b>LIECHTENSTEIN /</b> <i>LIECHTENSTEIN</i></p>	<p><b>1. Claudio NARDI</b> Counsellor Division for Economic Affairs and Development Division for Security and Human Rights Office for Foreign Affairs</p> <p><b>2. Sarah FRICK</b> <b>Apologised / Excusée</b> Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services</p>
<p><b>LITHUANIA / LITUANIE</b></p>	<p><b>Kristina STEPANOVA</b> Head of the Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour</p>
<p><b>LUXEMBOURG /</b> <i>LUXEMBOURG</i></p>	<p><b>1. Marguerite KRIER</b> <b>Apologised / Excusée</b> Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p> <p><b>2. Fabienne ABENS</b> <b>Apologised / Excusée</b> Professeure détachée Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>
<p><b>MALTA / MALTE</b></p>	<p><b>Lorna MUSCAT</b> <b>MEMBER OF THE BUREAU /</b> Head of office <b>MEMBRE DU BUREAU</b> Office of the Commissioner for Children</p>
<p><b>REPUBLIC OF MOLDOVA /</b> <i>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</i></p>	<p><b>1. Artur DEGTEARIOV</b> <b>Apologised / Excusé</b> Head of the Child Pornography Crime Investigation Section Cybercrime Investigation Directorate National Investigation Inspectorate General Police Inspectorate Ministry of Internal Affairs</p> <p><b>2. Mihaela MARTÎNOV-GUCEAC</b> Head of the Council of Europe and Human Rights Division Multilateral Cooperation Directorate Ministry of Foreign Affairs and European Integration</p>
<p><b>MONACO / MONACO</b></p>	<p><b>Cécile VACARIE-BERNARD</b> Adjointe au Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales Direction de l'Action et de l'Aide Sociales</p>

<b>MONTENEGRO /</b> <i>MONTÉNÉGRO</i>	<p><b>1. Jelena GRDINIĆ</b> General Director Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice</p> <p><b>2. Džana KAJEVIĆ</b> Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice</p>	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>NETHERLANDS /</b> <i>PAYS-BAS</i>	<b>Eugenia POZO MORILLAS</b> Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>NORTH MACEDONIA /</b> <i>MACÉDOINE DU NORD</i>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>	
<b>NORWAY / NORVÈGE</b>	<b>Maria Brit ESPINOZA</b> Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families	
<b>POLAND / POLOGNE</b>	<p><b>1. Agnieszka MATYSEK</b> Chief Specialist – Judge Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice</p> <p><b>2. Magdalena BOCHIŃSKA</b> Chief Specialist Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice</p>	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>PORTUGAL / PORTUGAL</b>	<b>Maria José CASTELLO-BRANCO</b> Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice	<b>CHAIRPERSON /</b> <i>PRÉSIDENTE</i>
<b>ROMANIA / ROUMANIE</b>	<b>Alina ION</b> Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>SAN MARINO /</b> <i>SAINT-MARIN</i>	<b>Gloria VALENTINI</b> Second Secretary Department of Foreign Affairs	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>SERBIA / SERBIE</b>	<b>Stevan POPOVIĆ</b> Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography	

<b>SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</b>	<b>Petra GRZNÁROVÁ</b> National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family
<b>SLOVENIA / SLOVÉNIE</b>	<b>Jana LOVŠIN</b> <b>MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU</b> Head of Division EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice
<b>SPAIN / ESPAGNE</b>	<b>1. María Teresa VICENTE CALVO</b> <b>Apologised / Excusée</b> Public Prosecutor specialising in juvenile justice Advisor to the Ministry of Justice Ministry of Justice  <b>2. Frieda SAN JOSÉ ARANGO</b> <b>Apologised / Excusée</b> Magistrate Adviser to the General Secretariat for Innovation and Quality of the Public Justice Service Ministry of Justice
<b>SWEDEN / SUÈDE</b>	<b>Per-Anders SUNESSON</b> <b>Apologised / Excusé</b> Deputy Director-General Division for EU and International Affairs Ministry of Health and Social Affairs
<b>SWITZERLAND / SUISSE</b>	<b>Anita MARFURT</b> Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police
<b>TUNISIA / TUNISIE</b>	<b>1. Fedoua DEROUICHE</b> <b>Apologised / Excusée</b> Directrice de la coopération internationale et des relations extérieures Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées  <b>2. Mehya HAMADI</b> Délégué général à la protection de l'enfance Chargé de mission Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées
<b>TÜRKIYE / TÜRKIYE</b>	<b>1. Songül BİNİCİ AKKAŞ</b> <b>Apologised / Excusée</b> Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice  <b>2. Bahattin EMRE</b> Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice

<b>UKRAINE / UKRAINE</b>	<b>Angelina OLIINYCHENKO</b> State Expert Directorate for Digital Development and Social Services Ministry of Social Policy	
<b>UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI</b>	<b>Leah BUCK</b> International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office	<b>Apologised / Excusée</b>

**PARTICIPANTS / PARTICIPANTS****STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION**

<b>CANADA / CANADA</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>	
<b>HOLY SEE / SAINT-SIÈGE</b>	<b>Alessandra AULA</b> Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance ((BICE) Genève, Suisse	<b>Apologised / Excusée</b>
<b>JAPAN / JAPON</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>	
	<b>Elea ROGER</b> Assistant of the European Institutions Department Consulate General of Japan in Strasbourg	
<b>MEXICO / MEXIQUE</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>	
<b>UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b>	<b>Awaiting nomination / Nomination en attente</b>	

**STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION**

<b>MOROCCO / MAROC</b>	<p><b>1. Nadia BAROUDI</b> Cheffe de la Division de l'Enfance Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille</p> <p><b>2. Lamiaa BEGHIEL</b> Cheffe du Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFEP</p>	<b>Apologised / Excusée</b>
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

<b>COUNCIL OF THE BALTIC SEA STATES</b> <b>(CBSS) / CONSEIL DES ÉTATS DE LA MER BALTIQUE (CEMB)</b>	<b>Shawna von BLIXEN-FINECKE</b> Adviser Children at Risk Unit
<b>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</b>	<b>Emerick LOVASZ</b> <b>Apologised / Excusé</b> Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission
<b>EUROPOL</b>	<b>Anton Toni KLANČNIK</b> Specialist in AP Twins O3 European Cybercrime Centre (EC3)

**COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

<b>PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE</b>	<b>Pierre-Alain FRIDEZ</b> Membre de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBSERVERS / OBSERVATEURS**

<b>THE BRAVE MOVEMENT</b>	<b>1. Matthew McVARISH</b> Co-founder  <b>2. Jessica AIREY</b> Europe Campaign Manager
<b>ECPAT INTERNATIONAL</b>	<b>Andrea VARRELLA</b> <b>Apologised / Excusée</b> Research and Child Rights Monitoring Manager
<b>GLOBAL COLLABORATIVE</b>	<b>Sara DEKKER-ALAOUI</b> Co-founder and Vice-chairman
<b>"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus</b>	<b>Katerina MELISSARI</b> <b>Apologised / Excusée</b> Child Protection Coordinator
<b>INHOPE (International Association of Internet Hotlines)</b>	<b>1. Denton HOWARD</b> <b>Apologised / Excusé</b> Executive Director  <b>2. Samantha WOOLFE</b> Head of Global Partnerships and Network Expansion

<b>INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)</b>	<b>Daniel PICAL</b> Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe
<b>INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)</b>	<b>Michael TUNKS</b> Head of Policy and Public Affairs
<b>MISSING CHILDREN EUROPE</b>	<b>Theresa RYAN-ROUGER</b> Senior Project Officer & Focal Point on Sexual Abuse
<b>SAFE ONLINE</b>	<b>Serena TOMMASINO</b> Safe Online Specialist <b>Apologised / Excusée</b>
<b>SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL</b>	<b>Tiina-Maria LEVAMO</b> Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland <b>Apologised / Excusée</b>
<b>WePROTECT Global Alliance</b>	<b>1. Iain DRENNAN</b> Executive Director <b>Apologised / Excusé</b>  <b>2. Eleanor LINSELL</b> Advocacy Manager

**SPEAKERS / INTERVENANTS**

<b>Stichting Misbruikt!</b>	<b>1. Miranda FRERIKS</b> Director  <b>2. Corinne DETTMEIJER</b> Chair of the Supervisory Board
-----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE****Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

<b>Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable</b>	<b>Jannick DEVAUX</b> Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

**DGI: Directorate General of Human Rights and Rule of Law / DGI : Direction générale des droits humains et Etat de droit**

**Directorate of Security, Integrity and Rule of Law / Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit**

**Department of Digital Development and Governance / Service du développement et de la gouvernance numérique**

<b>Cybercrime / Cybercriminalité</b>	<b>Jan KRÁLIK</b> Policy Advisor, Cybercrime Committee Secretariat / <i>Conseiller en politiques, Secrétariat du Comité sur la cybercriminalité</i>
--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Artificial Intelligence / Intelligence artificielle</b>	<b>Vadim PAK</b> Administrator for the Committee on Artificial Intelligence and Policy Advisor in the Digital Development Unit / <i>Administrateur au Comité sur l'Intelligence artificielle et conseiller en politiques au sein de l'Unité de développement numérique</i>
------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine**

**Directorate for Democracy / Direction de la démocratie**

**Democratic Institutions and Freedoms Department / Service des institutions et libertés démocratiques**

<b>Freedom of expression and CDMSI / Liberté d'expression et CDMSI</b>	<b>Rodica CIOCHINA</b> Programme Specialist, Campaign for the Safety of Journalists and CDMSI / <i>Spécialiste de programme, Campagne pour la sécurité des journalistes et CDMSI</i>
------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination**

**Human Dignity and Gender Equality Department / Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre**

<b>Human Dignity and Gender Equality Department / Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre</b>	<b>Roberto OLLA</b> Head of Department / <i>Chef de Service</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

**Children's Rights and Sport Values Department / Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport**

<b>Children's Rights Division / Division des droits des enfants</b>	<b>Regína JENSDÓTTIR</b> Head of Division / <i>Cheffe de Division</i>
	<b>Anne KAYSER</b> Programme Officer / <i>Chargée de programme</i>
	<b>Anouk MOULIN</b> Intern / <i>Stagiaire</i>



<b>Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</b>	<b>Gioia SCAPPUCCI</b> Executive Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote</i>
	<b>Ekaterina MALAREVA</b> Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	<b>Naomi TREWINNARD</b> Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	<b>Corinne CHRISTOPHEL</b> Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>
	<b>Begüm SIMSEK</b> Assistant / <i>Assistante</i>

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Chloe CHENETIER  
Lucie DE BURLET-SUTTER  
Jean-Jacques PEDUSSAUD